

Envoi par courriel et par télécopieur : 514 840-3826

Projet d'expansion du réseau de transport en  
Minganie – Raccordement du complexe de  
la Romaine  
Côte-Nord 6211-03-073

Québec, le 25 mai 2010

Madame Carole Ménard  
Conseillère - Gestion stratégique  
Direction principale - Projets de transport et construction  
Hydro-Québec Équipement et services partagés  
855, rue Sainte-Catherine Est, 17<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie –Raccordement  
du complexe de la Romaine**  
*Questions complémentaires du 25 mai 2010 (DQ4, n<sup>os</sup> 15 à 20)*

---

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 27 mai, en raison de la tenue de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 31 mai à Sept-Îles.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 25 mai 2010 (DQ4, n<sup>os</sup> 15 à 20)  
Adressées au Promoteur**

---

**15. La circulation attribuable au projet du complexe de la Romaine**

Dans ses réponses aux questions et commentaires du MDDEP, Hydro-Québec semble indiquer que la circulation générée par le projet de complexe hydroélectrique serait moindre que ce qui était prévu initialement :

*« Il importe également de rappeler que les estimations de circulation présentées pour le projet du complexe de la Romaine reflètent le scénario le plus pessimiste. Depuis le début de la réalisation de ce projet en 2009, des mesures ont été prises pour réduire les flux de circulation; »* (PR5.1, p. 131)

- A) Compte tenu de ces mesures ainsi que de l'expérience acquise depuis le début du projet, pourriez-vous présenter des estimations mises à jour des effets du projet sur la circulation sur la route 138 qui remplaceraient celles présentées en avril 2007\*et en octobre 2008\*\* ?**
- B) Veuillez préciser si la circulation induite par le projet de raccordement est incluse dans ces prévisions de circulation et, si oui, quelle est la part qui lui a été attribuée ?**

\* Avril 2007 : Étude de circulation – Complexe de la Romaine; (document déposé PR8.15.1)

\*\* Octobre 2008 : Complexe de la Romaine, Circulation, Route 138; (document déposé DA14)

---

**16. Le service de navette pour les travailleurs**

Hydro-Québec indique que, parmi les mesures prises pour réduire les flux de circulation, elle a fait appel à une navette pour le transport des travailleurs (PR5.1, p. 131).

- A) Pourriez-vous nous fournir davantage de précisions sur ce service de navette : notamment le territoire desservi et les parcours offerts, la fréquence du service, les mois et les années sur lequel il sera offert ?**
- B) Avez-vous évalué son effet potentiel en terme de nombre de véhicules évités sur la route ?**
- C) Pourriez-vous indiquer si, et dans quelle mesure, ce service pourrait être utilisé par les travailleurs du projet de raccordement ?**

## **17. L'optimisation de la stratégie de construction pour le projet de raccordement**

Lors de la première partie de l'audience, Hydro-Québec indiquait que l'optimisation de sa stratégie de construction aurait des conséquences positives sur l'achalandage de la route 138 par rapport aux prévisions présentées dans l'étude d'impact. À cette occasion, elle a présenté une mise à jour des prévisions de passages routiers pour la construction de la ligne RO-2– poste Arnaud. Le nombre total de passages de camions était différent et sensiblement moindre que celui qui était indiqué au tableau 7-12 de l'étude d'impact (p. 7-120).

- A) Pourriez-vous préciser si les prévisions pour le nombre de passages de camions ont aussi été révisées pour la construction des tronçons RO-2–RO-1, RO-3–RO-4–poste des Montagnais ou si elles demeurent celles qui apparaissent aux tableaux 7-12 et 14-8 de l'étude d'impact (p. 7-120 et 14-82). Si elles ont été révisées, pourriez-vous remettre ces tableaux à jour ?**

L'étude d'impact présentait également la répartition mensuelle de l'augmentation prévue du transport lourd sur la route 138 dans les figures 7-1, 7-2 et 14-1 (p. 7-121, 7-122 et 14-1).

- B) S'il y a lieu, pourriez-vous mettre ces figures à jour en fonction des prévisions révisées ?**

L'étude d'impact présentait également une évaluation de l'augmentation de passages de camions en terme de maxima de passages par heures (p. 7-120 et 14-83).

- C) Pourriez-vous remettre ces évaluations à jour en fonction de vos plus récentes prévisions ?**

## **18. Le passage nocturne des camions sur la route 138**

- A) En fonction des plus récentes prévisions résultant de l'optimisation du projet, quel serait le nombre maximal de passages nocturnes de camions résultant des travaux de raccordement de la ligne ? Préciser en quelles années et quels mois ils sont prévus.**

- B) Considérant les plus récentes prévisions de circulation de camions attribuable à la construction du complexe la Romaine, quel serait le nombre maximal de passages nocturnes de camions découlant de ce chantier ? Préciser en quelles années et quels mois ils sont prévus.**

- C) Connaît-on le nombre moyen de passages nocturnes de camions sur la route 138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre avant le début des travaux du complexe de la Romaine ? Quel est-il ?**

## **19. La concertation en sécurité routière**

Lors de la première partie de l'audience, il a été question de la concertation menée par Hydro-Québec avec le milieu d'accueil :

« [...] *on vient d'avoir une approche auprès du ministère des Transports et de la Sécurité publique, on va avoir une table de concertation pour essayer de minimiser finalement les impacts de notre transport sur la route 138.* » (M. Patrick Arnaud, DT1, p. 62)

**Pourriez-vous préciser si la phrase citée ici se référait à la TABLE DE CONCERTATION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA CÔTE-NORD ou si elle se référait à une autre instance spécifique au projet du complexe de la Romaine ?**

## **20. Le calendrier de déboisement**

L'implantation du poste de la Romaine 4 nécessiterait le déboisement d'une superficie d'environ 13,5 ha de peuplements forestiers.

**Pourriez-vous nous indiquer la période dans laquelle le déboisement du poste de la Romaine 4 sera réalisé ? Considérant qu'il y a eu des changements à l'égard du calendrier de déboisement, pourriez-vous mettre à jour le tableau 2-1 ?**